

Mise à jour de la déclaration des cas de COVID-19 dans les écoles

14 janvier 2021 [Demandes de renseignements des médias](#)

La terminologie utilisée pour déclarer le nombre de cas de COVID-19 dans les écoles sera modifiée sous peu à la suite des commentaires formulés par divers partenaires du secteur de l'éducation, dont les parents, les écoles et les conseils scolaires.

Actuellement, les écoles ayant des cas de COVID-19 peuvent être « sous surveillance », être en « alerte » ou faire face à une « éclosion ». Le terme est alors choisi en fonction du nombre de cas signalés.

Toutefois, à partir du 18 janvier, les seuls termes utilisés seront :

- *Alert* (alerte) : 1 à 4 cas
- *Outbreak* (éclosion) : 5 cas et plus

Le terme *watch* (sous surveillance) a été abandonné, car plusieurs partenaires trouvaient qu'il prêtait à confusion.

« Depuis le début de la pandémie, nous collaborons très étroitement avec les intervenants du système d'éducation et recueillons leurs rétroactions. Nous effectuons donc ce changement de terminologie à leur demande. L'utilisation d'un langage clair et simple facilitera notre travail de collaboration avec les familles, Alberta Health Services et les communautés scolaires afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel. »

Adriana LaGrange, ministre de l'Éducation

« Nous nous sommes engagés à communiquer clairement avec la population et ce changement dans la façon de déclarer le nombre de cas dans les écoles nous permettra de mieux le faire. Les termes que nous utiliserons maintenant sont plus intuitifs et nous espérons que cela aidera le personnel et les parents à mieux comprendre la situation dans les écoles. »

Dre Deena Hinshaw, médecin-hygiéniste en chef

Renseignements connexes

[COVID-19 school status map](#)
(carte répertoriant les cas de COVID-19 dans les écoles – en anglais seulement)

[COVID-19 guidance and health measures for schools](#)
(conseils et mesures sanitaires pour les écoles – disponible en français)

Demandes de renseignements des médias

[Tom McMillan](#)

780 415-2496

Directeur adjoint des communications, Santé

[Justin Marshall](#)

780 913-0264

Attaché de presse, Éducation

« ASBA a plaidé auprès du gouvernement de l'Alberta en faveur d'un changement de terminologie pour la déclaration des cas de COVID-19 dans les écoles. Nous croyons que les modifications apportées rendront les choses plus claires pour le personnel scolaire, les parents, les élèves et la population. Nous nous réjouissons à la perspective d'une collaboration continue avec le ministère afin de veiller à ce que la sécurité des élèves et du personnel soit une priorité. »

Lorrie Jess, présidente, Alberta School Boards Association

« CASS remercie le ministère du temps et des efforts qu'il consacre à promouvoir l'efficacité, la transparence et la clarté dans la gestion et la communication de renseignements sur l'incidence de la pandémie sur nos communautés. Cette stratégie nous a permis de poursuivre notre objectif consistant à maintenir un partenariat solide avec notre personnel et les communautés de parents. »

David Keohane, directeur général, College of Alberta School Superintendents

« ASBOA estime que ce changement de terminologie réduira la confusion et augmentera la transparence en ce qui a trait aux cas de COVID-19 dans les écoles. Nous sommes heureux d'avoir des occasions de discuter avec le ministère et de lui fournir de la rétroaction sur une base continue. »

Dexter Durfey, président, Association of School Business Officials of Alberta

Le nom des écoles signalant au moins deux cas de COVID-19 seront toujours publiées sur la page Web [COVID-19 school status map](#), la carte répertoriant les cas de COVID-19 dans les écoles albertaines. D'autres documents d'orientation portant sur l'apprentissage scolaire au temps de la COVID-19 peuvent être consultés sur alberta.ca/returntoschool.

Les élèves, le personnel et les familles continueront de recevoir du soutien des services de santé publique. Comme auparavant, les parents seront informés chaque fois qu'un cas de COVID-19 aura été signalé par l'école de leur enfant. D'autres types de soutien seront offerts aux écoles ayant déclaré deux cas ou plus.

En réaction à la pandémie de COVID-19, le gouvernement de l'Alberta met en œuvre des mesures précises visant à aplatir la courbe, à soutenir les petites entreprises et à protéger le système de santé albertain, et ce, afin de sauver la vie et le gagne-pain des Albertains et Albertaines.

En bref

- Au 14 janvier, il y avait 15 cas de COVID-19 dans les écoles albertaines (le retour en classe avait eu lieu le 11 janvier), ce qui représente 0,0019 % de la population scolaire. Dix écoles sont en alerte et deux autres font face à une éclosion.
- Les données sur les cas de COVID-19 dans les écoles albertaines sont disponibles en ligne depuis septembre 2020.